

***EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA REGIE PERSONNALISEE D'EXPLOITATION
DE L'AEROPORT DE BRIVE VALLEE DE LA DORDOGNE***

L'an deux mille vingt-cinq et le 09 décembre à 15h30, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Brive, 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE - salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 02 décembre 2025.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental

Conseil Départemental de la Corrèze : Madame Pascale **BOISSIERAS**, Conseillère Départementale (suppléante de M. COMBY)

CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Jean-Jacques DELPECH pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : 2025-21– Revalorisation tarifaire 2026

RAPPORTEUR : M. Julien BOUNIE, Président

Il vous est proposé de vous prononcer sur une revalorisation de la grille des redevances de l'aéroport.

Par délibération n°2024-03 du 19 mars 2024, vous avez validé la mise en place d'un guide tarifaire s'appuyant sur l'année civile.

Le guide tarifaire doit donc être actualisé.

En raison des délais légaux de parution et de présentation aux usagers, la mise à jour tarifaire sera effective à partir du 1^{er} mars 2026. Jusqu'à cette date, les tarifs 2025 continueront de s'appliquer.

Les tarifs sont calculés avec la prise en compte d'un arrondi au centième (en HT), conformément au guide tarifaire annexé. Compte tenu de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et des prix des services, il est proposé une augmentation de +5% en moyenne sur nos redevances pour l'année 2026, sauf lorsque le prix d'une prestation était manifestement sous-évalué par rapport au prix constaté du marché.

Les lignes tarifaires faisant l'objet d'évolutions spécifiques pour le guide 2026 concernent :

- Redevances aéronautiques :

Chapitre II-A	Redevances d'atterrissement pour l'aviation non basée	Tonnage > 95 T
Chapitre III	Redevances de balisage	Option PCL
Chapitre IV	Redevances de stationnement	Stationnement sur les parkings avions et les aéronefs immobilisés pour raisons techniques sur le parking >72 h
Chapitre VII	Redevances carburant	Jet A-1 et AVGAS 100LL
Chapitre VIII	Majoration des tarifs hors heures d'ouverture	Forfait ATS + RFFS
Chapitre IX	Majoration des tarifs durant les heures d'ouverture pour augmentation des niveaux RFFS	2 niveaux pompiers sont disponibles sur l'aéroport niveau 5 et niveau 7

- Redevances assistance aéroportuaire :

Chapitre II-A-b)	Tarifs d'assistance aéroportuaire / Forfait standard aviation d'affaires ou privée	Catégories >20 à ≤ 38 T et >38 T
Chapitre II-A-c)	Tarifs d'assistance aéroportuaire	Parcage simple à l'arrivée
Chapitre II-A-d)	Tarifs d'assistance aéroportuaire	Accompagnement aux formalités de douanes
Chapitre II-A-e)	Tarifs d'assistance aéroportuaire	Forfait nettoyage des aires de mouvement, hangars, voie d'accès...
Chapitre II-C	Tarifs d'assistance aéroportuaire	Retard et annulations
Chapitre III-A	Prestations complémentaires / Prestations aux appareils	Sacs de lest, nettoyage 1 ^{er} niveau, nettoyage complet, rinçage extérieur, service vidange toilettes, escabeau supplémentaire, service eau
Chapitre III-B	Prestations complémentaires	Dégivrage
Chapitre III-C	Prestations complémentaires / Prestations aux équipages et passagers	Mise à disposition journaux presse et mise à disposition catering et produits du terroir

- Autres redevances :

Chapitre I – Prestations de formation ou de sensibilisation par le personnel de la régie

- Redevances de stationnement de véhicules :

Il est proposé une augmentation de 0,10 € sur toutes les tranches, excepté sur les créneaux horaires 13-15h et 15-18h qui restent inchangés.

Le tarif semaine a été arrondi à l'euro supérieur.

Le tarif mensuel a été augmenté de 2%

Pour les abonnements :

- mensuel +2%
- semestriel +2%
- annuel +2.1%

Aucune augmentation tarifaire n'est proposée sur les rubriques suivantes :

- les frais de facturation,
- les commissions sur CA (locuteurs de véhicules, bar, régie pub, foodtrucks...)
- les formalités bagages manquants ou endommagés à l'arrivée
- les prestations complémentaires d'assistance en escale suivantes : GPU, déchargement sacs de lest, frais de livraison carburant, départ aux gestes conventionnels, agent d'accueil supplémentaire par heure supplémentaire, eau chaude pour boissons, café, glaçons, eau minérale, lavage vaisselle, réservation hôtel et voiture de location/taxi, dossier météo/plan de vol, communications/envoi messages Mail-SITA, enregistrement des pax/bagages et délivrance des cartes d'embarquement et/ou dépose bagages (hors ALTEA DC), manutention des bagages
- les redevances domaniales pour la location de l'algeco, la crew room et l'espace pour l'équipement radio aéronautique, ainsi que la location d'emplacement pour les food-trucks
- les autres redevances pour la rubrique relative à la location de salles, bureaux et prestations annexes, ainsi que pour les redevances DCS
- Les redevances de stationnement de véhicules pour les créneaux horaires de 13h à 15h et de 15h à 18h, ainsi que pour le ticket perdu

De nouvelles rubriques ont été créées :

- Redevances aéronautiques

Chapitre XI – Manœuvres spéciales

Pour répondre à des demandes ponctuelles et spécifiques (par exemple, exercices militaires, immobilisations de piste,...) qui demandent des adaptations opérationnelles (planning, ...) et une étude de sécurité, un forfait est alors mis en œuvre.

- Autres redevances

Chapitre I – Prestations de formation ou de sensibilisation par le personnel de la régie

Création d'une ligne tarifaire pour les permis P, M, T à destination des basés (tarification spéciale).

Chapitre III – Frais administratifs

Création d'une rubrique pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée ou de sortie dans le cadre des conventions d'AOT.

Les tarifs au titre de l'année 2026 de la Régie publicitaire ont été intégrés au guide. Les tarifs restent en vigueur.

Cette proposition, validée par le Conseil d'Administration, fera l'objet d'une consultation auprès des usagers.

Je soumets donc à votre approbation l'actualisation détaillée dans le guide tarifaire joint.

Nombre de membres en exercice :	8	Adopté à l'unanimité
Nombre de membres présents :	7	
Nombre de suffrages exprimés :	7	
Votes :		
Pour :	7	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE



Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 16/12/2025

Publiée et notifiée le 16/12/2025

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.